

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 18 octobre 2023

Délibération n°2023-28 portant attribution d'un logement par nécessité absolue de service

- Vu** le code général de la propriété des personnes publiques notamment son article R.2124-76 ;
- Vu** le décret n°2013-1140 du 9 décembre 2013 modifié relatif à l'École normale supérieure ;
- Vu** l'arrêté du 31 décembre 2020 modifié fixant les listes de fonctions des établissements d'enseignement supérieur du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation prévues aux articles R. 2124-65 et R. 2124-68 du code général de la propriété des personnes publiques pouvant ouvrir droit à l'attribution d'une concession de logement par nécessité absolue de service ou d'une convention d'occupation précaire avec astreinte ;
- Vu** le règlement intérieur de l'École normale supérieure,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve l'attribution d'un logement par nécessité absolue de service au profit d'un agent technique du service Logistique et technique.

Nombre de membres votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Fait à Paris, le 18 octobre 2023

La Présidente du conseil d'administration

Anne BOUVEROT

